

**«De la mine et du crayon l'ignorance et l'inconséquence nous rattrapent »**

**par**

**Hugues Dupuy**

**Bowman, Québec**

**19 mai 2023**

## Sommaire exécutif

Comme en témoigne l'actualité, l'acceptabilité sociale et l'encadrement des activités minières sont au cœur des enjeux qui sous-tendent la stratégie de transition énergétique que prône si justement notre gouvernement. Toutefois, le manque de connaissance locale sur les questions du potentiel minéral et des impacts des activités minières engendrent inquiétude et méfiance des populations et élus locaux. La ruée pour les minéraux stratégiques engendre une anxiété que la stratégie de communication sur la transition énergétique n'atténue pas. Le projet national nécessite une revue de sa stratégie de socio-appropriation locale.

L'objet de mon intervention vise à vous partager l'opportunité de projet visant la création d'un outil de planification de développement socio-économique durable des régions du Québec : le Schéma du potentiel minéral local (SPML). Cet outil est voué à venir compléter les Schémas d'aménagement (SAD) des MRC en y ajoutant une couche d'information géologique à jour, présentant le potentiel minéral du territoire.

Le simple ajout au SAD de la composante géologique devrait permettre une plus grande compréhension de la population et de leurs élu(e)s locaux sur la nature du territoire et de son potentiel d'aménagement socio-économique durable.

Le SPML favoriserait l'harmonisation des activités sur le territoire en fondant la nécessaire concertation locale sur des faits plutôt que sur des impressions et de émotions citoyennes. Il concèderait une base scientifiquement fondée à la nécessaire conciliation locale en matière de prévisibilité, d'encadrement et d'acceptabilité sociale de l'exploitation minière.

L'Outaouais est au cœur de la controverse sur l'harmonisation d'autant plus que sa géologie régionale lui confère un potentiel de développement économique important. Les travaux de recherche scientifique menés dans les années 1980-90 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les travaux de prospection minières de la SOQUEM ont permis de déterminer le modèle régional pour identifier les gîtes de graphite. Ces travaux de recherche en cartographie géologique sont aujourd'hui utilisés par les compagnies minières qui prospectent de façon active la région. La connaissance géologique locale du territoire a permis l'identification du potentiel minéral local en graphite et détermine la distribution des zones propices à son extraction économiquement rentable.

L'historique du développement local et régional des 30 dernières années montre que malgré l'atteinte de consensus, la signature d'entente, d'attentes signifiées et de plan

d'action pour l'économie et l'emploi ou autres protocoles Québec – régions, les attentes locales en matière de développement n'ont pas été comblées. Les réformes se sont succédées sans que le bilan des résultats atteints n'ait été présenté. L'absence d'une évaluation nous prive de pouvoir identifier les bonnes pratiques et autres leçons apprises de l'application des mesures entendues..

Le SPML est un outil de support à la prise de décision. Un outil de communication de la cartographie locale des faits. Un outil public, à même le schéma d'aménagement et le plan de développement territorial de la MRC. L'acceptabilité sociale de l'apparition, en régions habitées d'opération minière représente un important changement social. La gestion du changement pour parvenir à ses fins doit considérer une approche concertée visant un consensus défini par l'ensemble des parties prenantes par partage d'information. Le consensus n'est pas l'unanimité. Le consensus doit être atteint sur la base d'une entente sur le partage de principes communs.

La Loi des mines et la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LAU), doivent être harmonisées. Les paradigmes de l'ère du « free mining » ne peuvent coexister avec les valeurs actuelles, surtout en région « habitée ». La solution proposée est un outil d'aide à la décision en appui à une démarche locale d'acquisition et de partage d'information sur la nature régionale et son potentiel économique. La solution propose une stratégie de prévisibilité de l'extraction à la transformation locale des minéraux critiques.

L'intention de la démarche est d'outiller les territoires et contribuer à faire avancer les discussions sur le développement durable et l'avenir énergétique du Québec. C'est dans ce cadre que je travaille présentement avec monsieur Pau-André David, maire de Papineauville et ancien Sous-ministre adjoint au développement des Régions, sur une proposition de projet pilote afin de réaliser un premier Schéma du potentiel minéral local (SPML), en Outaouais.

Le projet proposé de SPML s'inspire et s'appuie sur l'objectif poursuivi par le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques qui propose d'« Explorer le potentiel du Québec en minéraux critiques et stratégiques en les cartographiant et en collectant des données ». Les données ainsi acquises seront incorporées au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et permettront d'évaluer le potentiel économique minéral du territoire et d'intégrer ce dernier à la gestion du développement durable et responsable du milieu, comme l'exigent les compétences et obligations légales de la MRC.

Nous sommes d'avis que les consultations publiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

(MAMH), offrent une occasion unique de parvenir à faire converger les missions et moyens complémentaires de ces ministères et des MRC. Une telle convergence stratégique d'intervention constitue une opportunité de doter le Québec et ses régions d'outils d'aide à la décision qui assureront une meilleure prévisibilité ; plus de cohésion entre l'aménagement et le développement économique local ainsi qu'une plus adéquate prise de décision en matière de gestion pérenne du territoire.

## Introduction

Dans le but d'outiller les territoires et contribuer à faire avancer les discussions sur le développement durable et l'avenir énergétique du Québec, il apparaît nécessaire, voire obligatoire de donner une voix officielle aux régions et pour ce faire, leur donner le mandat et les ressources adéquates afin qu'elles puissent synchroniser l'aménagement de leur territoire sol et sous-sol. En d'autres mots, synchroniser les connaissances acquises lors de l'élaboration des schémas d'aménagement avec les données géo-minières de ce même territoire.

Pour ce faire, il est proposé, par la présente, de réaliser un premier Schéma du potentiel minéral local (SPML) en Outaouais. Le SPML est un système d'information géographique (SIG), contenant l'ensemble des données ministérielles superposées aux données géologiques locales et celles du SAD. L'intégration du potentiel minéral local équipe la MRC d'un outil d'aide à la décision en matière de connaissances, d'harmonisation d'usages, de prévisibilité et d'acceptabilité sociale. Le SIG de l'ensemble de l'Outaouais est déjà assemblé. Il est maintenu fonctionnel à l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). L'ajout d'une cartographie de la géologie locale adéquate à l'ODO procurera les bases d'un outil de prévisibilité du potentiel minéral local.

## Responsabilités, pouvoirs, obligations légales et compétences des MRC

En 1979, la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LAU), donnait naissance non seulement aux MRC, mais elle leur confiait le pouvoir et l'obligation légale d'élaborer un **Schéma d'aménagement et de développement** (SAD). En vertu de cet outil, les MRC détiennent le pouvoir et l'obligation de répondre aux besoins distinctifs et diversifiés de leur territoire d'assignation dans l'intérêt de leur population. Le SAD doit prendre en compte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Ces orientations sont regroupées en trois volets : la gestion de l'urbanisation, la mise en valeur intégrée des ressources et le renforcement des structures municipales.

Les MRC ont de plus la responsabilité de réaliser un **Plan de développement du territoire** (PDT). Le PDT doit prévoir et planifier le développement des secteurs potentiels de création de richesses sur son territoire de façon responsable et durable.

La LAU confie aux MRC des compétences légales en matière d'aménagement du territoire. La LAU impose, du même coup, aux MRC l'obligation de planifier leur développement par « la mise en valeur intégrée des ressources ». En contrepartie, les MRC ne détiennent aucune compétence en ce qui a trait à la gestion et à l'encadrement des ressources minières de leur territoire.

La récente ruée d'acquisition de droits miniers en régions « habitées » a remis en lumière - une fois de plus - l'incongruité de cette situation. Ainsi et au-delà de la « crise des claims » et des défis de gestion du Programme d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), il apparaît clairement que Québec doit davantage équiper les MRC afin qu'elles puissent s'acquitter plus adéquatement de l'obligation légale de planification durable de leur milieu.

## **Mission et mandats interministériels**

*À qui revient le mandat d'outiller adéquatement les municipalités afin d'assurer la gestion du territoire et de soutenir la mise en valeur des ressources minérales du Québec, dans une perspective de développement durable ?*

Le développement économique, les ressources naturelles, les terres publiques, l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement local, l'entrepreneuriat, l'économie sociale ont fait l'objet de nombreuses réformes et remaniements de mandats ministériels au cours des trente dernières années. Malgré tous les changements, il demeure des défis de communication : Québec – région, notamment en l'absence d'un interlocuteur privilégié régional, comme le furent les Conférences régionales des élus ou les Conseils régionaux de développement auparavant.

La vision étatique du développement économique du Québec est segmentée. Le développement économique, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et la prestation des services ministériels qui en découlent sont intrinsèquement liés et ont tous comme principale caractéristique d'être d'abord localisés.

L'aménagement et la planification du développement des ressources du territoire sont sous la compétence et la responsabilités des MRC. Toutefois, les SAD ne comportent que très peu de notions et données sur la géologie et le potentiel minéral local. Pour leur part, les PDT devraient pouvoir mesurer et répertorier les opportunités, les potentiels et les défis locaux afin d'élaborer des stratégies prospectives scientifiquement fondées tenant réellement compte des ressources de leur territoire. Ce faisant la population de ces milieux pourraient identifier des incitatifs socio-économiques favorable à son adhésion à une intégration l'harmonisée des activités minières aux usages du territoire.

On trouve les mines et les forêts là où elles sont dans le territoire. C'est un fait naturel. Pour être pérenne, l'aménagement et le développement du territoire doivent pouvoir s'appuyer sur l'ensemble le plus adéquat de données afin de déterminer les potentiels et les usages des différentes zones du territoire. Les localités ont toutes leurs caractéristiques écologiques propres. L'acceptabilité sociale s'établit bien en amont de l'annonce de l'arrivée de prospecteurs. De même, la prévisibilité des éventuels défis de conciliation sur l'harmonisation des usages du territoire peut être mieux établie par des zonages explicites des conditions géologique locale. La réalisation du système d'information géographique (GIS) du SPNL procure à la MRC un outil d'aide à la décision en appui au SAD et au PDT.

Maintenant, est-ce au MAMH, au MERN ou aux MRC de produire les cartes de potentiels et opportunités minéral ? Avec quel échéancier et par quel financement ?

## **Mission, vision et mandats du MAMH**

Il ne nous appartient pas de déterminer quel ministère ou agence gouvernementale devrait s'acquitter de coordonner la réalisation du SPML. Toutefois, la question met en lumière, le fait que l'harmonisation des pratiques minières touche à la fois l'aménagement du territoire, le développement économique, le bien-être des citoyens et la gestion des ressources naturelles et relèvent de compétences interministérielles.

Localement les MRC, le MAMH et le MERN partagent des compétences, des mandats et des responsabilités complémentaires en matière de mise en valeur intégrée des ressources, de développement durable. Le libellé des missions et mandats du MAMH de même que celle du MERN, sont ci-après reproduits pour éclairer la recherche de l'interlocuteur à privilégier dans la définition des moyens à identifier et déployer pour la réalisation du SPML.

La mission du MAMH est de « *Soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.* » La vision du ministère est d'« *Assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.* »

Les orientations du ministère pour la période de 2019-2023 se déclinent ainsi : « *Le Ministère a pour rôle de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans les domaines de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation.*

*Pour remplir sa mission, le Ministère a adopté les orientations suivantes dans son plan stratégique 2019-2023 :*

- *outiller adéquatement les municipalités;*
- *mobiliser les partenaires dans la résolution d'enjeux importants pour les collectivités;*
- *accroître le rôle de l'État en habitation »*

## **Mission du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)**

Comme on peut le lire sur le site Internet du ministère, c'est le MERN qui a la responsabilité ministérielle d'acquisition et de diffusion de la connaissance géologique au Québec. Dès lors et comme le mentionne la documentation du MERN, notamment dans la Déclaration de services à la clientèle 2021-2023 : « *La mission du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.*

*Notre clientèle se compose de citoyens, municipalités, titulaires de droits, professionnels du domaine, promoteurs, équipementiers, entreprises, associations et chercheurs. Nous entretenons aussi des relations d'affaires avec plusieurs partenaires et délégataires.*

*Nos domaines d'activité concernent la transition énergétique, les ressources minérales ainsi que le territoire.*

*Responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources énergétiques du Québec, dans une perspective de développement durable, le Ministère met en œuvre une série de mesures et de programmes axés sur trois grands objectifs :*

- *Assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable nécessaire au maintien de la qualité de vie et à la prospérité des Québécois et des Québécoises.*
- *Soutenir, stimuler et promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et en assurer une gouvernance intégrée.*
- *Sensibiliser la population du Québec à la transition énergétique et la mobiliser autour de ce projet commun. »*

Tel qu'indiqué plus haut, les MRC et les municipalités relèvent de l'autorité de gestion du MAMH. Comme le présente le site Internet du MAMH, parmi les responsabilités ministérielles, le MAMH doit soutenir l'aménagement, le développement et l'occupation durable des territoires et assurer une coordination interministérielle notamment en vue d'une action publique cohérente.

Pour sa part, c'est le MERN qui détient l'entière responsabilité de gestion des ressources naturelles afin d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources minérales du territoire ainsi que la « sensibilisation et la mobilisation de la population » à la transition énergétique du Québec, dans une perspective de développement durable.

### **« Sensibiliser et mobiliser la population » à la transition énergétique du Québec, dans une perspective de développement durable**

Le contexte de « *crise de l'encadrement des activités minières* » et le libellé de la Déclaration de Gatineau appuyées par plus de deux cents élus lors du « Forum – Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation » tenu à Gatineau, le 26 janvier 2023 témoignent de l'importance des attentes locales de changement en matière de gestion des ressources naturelles.

L'anxiété populaire est palpable. L'anxiété naît de l'impuissance locale en matière d'harmonisation, de prévisibilité et d'arbitrage des usages miniers. L'impuissance locale provient de l'absence des compétences scientifiques et des compétences légales dans les territoires.

Comme en témoigne le Forum, l'intention du MERN en matière de transition énergétique et le plan de communication de la stratégie ministérielle n'apparaissent pas atteindre les régions de façon positive.

L'objectif ministériel de sensibiliser la population est sans contredit atteint. En fait, au Québec, tout le monde ou presque, voit l'avantage de la transition énergétique. Toutefois, lorsque vient le moment de décider des lieux d'extraction des ressources, la faveur

positive et l'enthousiasme du bon citoyen écologique québécois cèdent le pas à l'anxiété « égo-logique » du pas dans ma cour, point. La peur est un incitatif naturel propre à chacun d'entre nous. C'est naturel. C'est à cette peur que la stratégie ministérielle de gestion du changement doit s'adresser.

La stratégie et son plan ne précisent pas la probable localisation des sites d'extraction envisagés. Aucune documentation sur l'historique d'extraction et l'impact environnemental passé de ce type d'exploitation n'est distribué. Aucune mention du portrait d'impact type lié à ce type d'exploitation n'est fournie (bruit, poussière, transport lourd, détérioration des routes, contamination ou autres risques). Rien. Rien non plus pour faire rêver les éventuels chercheurs d'emploi locaux. Rien pour rassurer ceux qui ignorent tout du domaine minier. Rien pour appuyer ceux qui croient à l'opportunité de développement local. Enfin, ce n'est pas comme si les données n'existent pas. La mine de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles anciennement opérée par Imerys et maintenant devenue propriété de Northern Graphite illustre pourtant le type d'exploitation et ses impacts dans le milieu social, environnemental et économique de la région depuis 1989.

La stratégie en est une « TOP-DOWN », sans plan de communication local ou documentation adéquate associée au-delà de présenter succinctement une carte du Québec avec quelques points indiquant vaguement la localisation des mines et gites potentiels.

La stratégie ministérielle de développement n'a pas d'ancrage en régions. La stratégie ne mobilise pas les localités, les MRC et surtout pas les citoyens autrement que par le vent de la contestation citoyenne de l'opposition au changement. L'approche préconisée alimente et récolte comme résultat prévisible une anxiété qui devient contagieuse notamment dans des milieux qui se voient menacés par des changements sur et pour lesquels ils ne possèdent aucune compétence de gestion.

### **Une autre consultation**

*On ne peut pas faire la différence en faisant comme tout le monde...*

La stratégie de mobilisation et de sensibilisation doit accorder plus d'importance à la nécessité d'acquérir la connaissance adéquate avant d'intervenir dans le milieu - tant naturel que social.

L'industrie et les MRC s'entendent sur le principe que le développement minéral doit et ne peut être envisagé autrement que dans un contexte de concertation pour une plus large acceptabilité sociale.

C'est suite à l'accord sur ce principe qu'il faut se concerter régionalement. Il faut s'éduquer tous ensemble afin de pouvoir fonder nos choix sur des consensus construits sur des faits tangibles et non seulement sur des sentiments, des émotions et des opinions intéressées.

Le consensus se construit en concertation. La concertation c'est : s'informer, se consulter, se mobiliser et s'impliquer afin de parvenir à un consensus vivable. Le consensus doit être construit sur la base d'une stratégie de gestion du changement qui présente la vision, les

ressources, les compétences, le plan d'action et les incitatifs - le « *what's in it for me* » de chacun. Par contre, il faut aussi comprendre que le consensus ce n'est pas l'unanimité... il y'aura toujours des récalcitrants - les « *late adopters* » de l'innovation. Ce sont les plus bruyants. Il faut les écouter, les respecter et négocier car leur résistance est légitime et indicatrice que des questions demeurent à être répondues.

L'acceptabilité sociale découle d'une compréhension commune des enjeux. C'est une négociation... ça ne devrait pas - autant que possible, être un compromis, mais un gain mutuel : un « *win - win* » . Pour y parvenir, les parties doivent s'entendre sur l'objectif du gain mutuel qu'apportera le changement en négociation. La littérature sur les recherches en sciences économiques et sociales montre que pour parvenir à un accord gagnant-gagnant, il faut d'abord se munir d'une stratégie basée sur des principes plutôt que sur et seulement sur des objectifs. La négociation win-win compte quatre principes : séparer la personne de l'enjeu, « *the issue* » ; toujours s'orienter sur les intérêts et non sur une position; définir les critères que doit rencontrer la solution; proposer un choix de différentes options. C'est un processus, une démarche de construction sociale et de responsabilisation locale que nécessite la stratégie ministérielle pour que ses impacts locaux soient acceptés.

Le processus d'identification d'incitatifs et de principes communs favorise l'atteinte des objectifs de l'acceptabilité sociale. L'acceptabilité émerge du partage de la connaissance et la confiance entre les parties prenantes. La stratégie doit proposer de gérer l'harmonisation sur la base de grands principes tels que le développement respectueux des caractéristiques, des vulnérabilités ainsi que des potentiels naturels locaux. La définition du gain local doit être clairement démontrée. Qu'est-ce que l'extraction minière locale offre aux localités, aux territoires? Quelles sont les recours, les assurances et les garanties dont disposent les localités devant les exploitants en cas d'accidents, de conflits ou de divergences d'interprétations ?

### **De l'engagement des parties prenantes et de l'imputabilité de résultat**

La « crise des claims » doit nous permettre de revoir l'imputabilité Québec – région face aux engagements et autres obligations de résultats historiquement entérinés. L'Outaouais avait un projet d'évaluation du potentiel minéral local prévu dans ses planifications stratégiques. Qu'en ? Qu'est-il advenu de la mise en œuvre des planifications successives du développement régional des vingt-cinq dernières années. Que sont devenus ces ententes ?

Historiquement, le développement des régions du Québec a toujours été partagée entre secteurs de gestion ministérielle. Le développement régional a été soumis à plusieurs modes de fonctionnement suite aux Plans, réformes, Politiques et autres mesures nationales.

Dans la foulée de toutes ses réformes et remaniements des politiques de développement régional, le Québec et les régions se sont entendus sur les priorités et les moyens d'actions en signant des Ententes cadre ou Ententes spécifiques et autres protocoles. Les régions ont réalisé des planifications stratégiques, des Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE), des Pactes ruraux, des Pôles et Créneaux d'excellence ACCORD, des

schémas d'aménagement et des Plans de développement territorial. Tous ces documents cadres ont été réalisés à la demande des ministères et agences responsables. Qui a la responsabilité du développement régional ? Qui en assure le suivi ? Quel est le bilan des résultats en développement régional ?

« *Les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore* »...Huxley

### **L'exemple de l'Entente cadre sur le développement régional de l'Outaouais 2000-2005**

La pertinence de doter les MRC d'un outil d'aide à la décision en matière de prévisibilité du potentiel minéral et d'identification du potentiel de la filière des minéraux stratégiques étaient déjà identifiés aux ouvrages cadres de l'Outaouais depuis trente ans. En effet, l'évaluation du potentiel minéral local et l'environnement figurent aux plans régionaux depuis 1994. Ces secteurs furent intégrés à l'Entente, à titre de secteur économique émergent en 2000. On peut lire dans l'Entente que: « *La connaissance du potentiel géologique et du marché des biens finis conditionne le développement du secteur minier de la région.* »... « *Le conseil régional devra parvenir à une entente avec le MRN-Mines, afin de réaliser une intégration de l'ensemble des données géoscientifiques disponibles du Système d'information géominière du MRN à la base de données de l'ATINO pour l'élaboration d'une interprétation géologique régionale. Cela permettra d'élaborer un répertoire de modèles gîtologiques et de cibles de prospection appliquées à la région. Le conseil régional s'emploiera à compléter les partenariats nécessaires à la réalisation d'études de marché afin d'identifier les débouchés potentiels pour les substances exploitables en région avec ses partenaires ministériels. Enfin, le conseil régional et ses partenaires locaux du développement s'appliqueront à identifier les sites à potentiel géotouristique sur leur territoire.* »

L'environnement est aussi inscrit à titre de secteur économique émergent dans l'Entente. « *Le développement durable de l'Outaouais est tributaire de la volonté de ses intervenantes et intervenants d'adhérer aux principes de développement durable tel qu'inscrit dans l'accord de Kyoto sur la diminution des gaz à effet de serre et dans l'accord pour la protection de la biodiversité mondiale. Ainsi, pour parvenir à cet objectif, les décideurs doivent posséder une connaissance régionale intégrée la plus complète possible sous forme d'un outil d'analyse multicritères. Cet outil devrait intégrer l'ensemble des données du territoire dans un entrepôt de données (milieux naturel, humain, socio-économique, etc.) pour ainsi procurer à la population et aux intervenants et intervenantes de la région un support à la prise de décision.*

*Dans le but de répondre davantage aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et d'assurer la préservation de la qualité de vie des populations locales et de leurs enfants tout en diversifiant l'économie de la région, le conseil régional et ses partenaires veulent favoriser l'émergence du secteur des industries environnementales. Ce secteur présente un excellent potentiel de croissance économique, particulièrement pour des projets en économie sociale. La diffusion de la connaissance en matière environnementale peut, de plus, assurer une meilleure compréhension des enjeux globaux du développement.* »**Un projet de partenariat Québec - Régions**

Le contexte social actuel démontre que le *statu quo* sur le partage des compétences de gestion et l'encadrement des activités minières ne permettra pas d'atténuer l'opposition liée aux inquiétudes des milieux locaux face à leur apparente impuissance en la matière.

Le projet constitue une proposition de partenariat gouvernement - région et une prise de responsabilité locale s'inscrivant dans la vision du **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques**.

### **Projet pilote en Outaouais, Lanaudière et Laurentides**

L'exercice proposé pourrait d'abord être élaboré et exécuté par un projet pilote sur le potentiel minéral local de la MRC de Papineau. Le résultat fournirait un outil d'aide à la décision aux MRC. Il permettrait aux MRC de parfaire leurs choix d'aménagement et de développement par une « mise en valeur intégrée des ressources » de leur territoire fondés *scientifiquement*. La réalisation du projet pilote de SPML pourrait être rapidement étendue à l'ensemble des MRC des régions de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais.

Le projet pourrait être rapidement être entrepris par la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire du Réseau des Observatoire du développement du Québec, récemment créé par la ministre Laforest. Le projet pourrait être exécuté à l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO). L'ODO possède déjà un système d'information géographique (SIG) régional. Les données des SAD y sont entreposées et mises à jour. Le SIG compte un ensemble complet de données socio-économique dont la cartographie des déterminants de la santé fait partie.

La combinaison de la couche géologique servira d'assise à un outil de concertation, de planification et d'éducation. Il permettrait d'informer les élus et la population et au final de faire des choix éclairés en regard du développement et de l'encadrement minier et de son acceptabilité sociale.

### **Le potentiel minéral local : l'exemple de l'Outaouais**

Sans que sa population ne le sache et comme les publications de la Commission géologique du Canada le démontrent, la région de l'Outaouais est une des régions les plus minéralisées au monde et le siège du premier camp minier canadien. Une multitude de commodités (or, argent, cuivre, nickel, plomb, zinc, fer, molybdène, graphite, brucite, dolomite, magnésite, apatite, micas, feldspath, etc.), y ont été exploitées des années 1840 jusqu'aux années 1970.

La disparition des exploitations minérales du territoire a fait en sorte que la population actuelle de l'Outaouais n'a ni souvenir ou conscience du potentiel économique dont recèle son sous-sol. Aujourd'hui, l'engouement pour le graphite suscité par le dépôt du **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques**. En contrepartie, la ruée génère d'importantes et légitimes inquiétudes dans la population locale qui s'est mobilisée et incorporée en un mouvement d'opposition organisé national.

L'Outaouais a été l'objet d'extraction de graphite depuis 1845. Les données géophysiques recueillies depuis les années 1960, notamment dans la vallée de la rivière du Lièvre, démontrent le potentiel important du territoire. Le gisement de graphite du Lac-des-Îles, récemment acquis par Northern Graphite de Imerys Graphite & Carbon Canada inc. est en exploitation depuis 1989. Northern Graphite est le seul producteur de graphite en Amérique du Nord et troisième producteur mondial de graphite hors Chine. Northern Graphite, qui a son siège social à Ottawa, entend élargir sa production par l'exploitation d'un nouveau gîte situé à proximité de son site du Lac-des-Îles. Northern Graphite a fait de récentes acquisitions d'entreprises technologiques manufacturières de produits finis (Graphex Technologies et NeoGraf Solutions). On note que l'entreprise accélère ses investissements dans la filière industrielle du graphite, afin d'y consolider sa position. Elle a récemment annoncé son intention de construire à Baie Comeau, une usine de production de matériel d'anodes de graphite naturel. Elle confirme ainsi son titre de joueur mondial de produits finis.

En plus des nombreux claims miniers détenus pour la prospection du graphite dans la vallée du Lièvre, d'autres propriétés font l'objet de travaux de développement minéral avec notamment Saint-Jean Carbon à Buckingham et Carbon Canada à Grenville-sur-la-Rouge. De son côté, Lomiko Minerals prévoit débiter l'extraction de graphite en 2024 sur sa propriété du Lac La Loutre dans la municipalité de Lac-des-Plages. De toutes évidence, l'extraction minérale de graphite proposée par la stratégie gouvernementale de transition énergétique et le **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques** est actuellement en cours dans la région sans qu'aucune information sur l'encadrement de l'opportunité relative à l'extraction minière ne soit intégrée au SAD et son PDT.

### **Le Schéma du potentiel minéral local**

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confère aux MRC l'obligation légale d'élaborer un **Schéma d'aménagement et de développement** (SAD) ainsi qu'un **Plan de développement du territoire** (PDT). Toutefois, bien que les données sur la géologie du Québec soient disponibles dans le **Système d'information géo-minière** (SIGEOM) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, les MRC ne disposent pas des ressources adéquates en matière d'analyse et d'intégration des données géo-scientifiques afin qu'elles puissent synchroniser l'aménagement de leur territoire sol et sous-sol.

Le projet proposé de SPML s'inspire et s'appuie sur l'objectif poursuivi par le **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques** qui propose d'« **Explorer le potentiel du Québec en minéraux critiques et stratégiques en les cartographiant et en collectant des données** ». Les données ainsi acquises seront incorporées au SAD et permettront d'évaluer le potentiel économique minéral du territoire. Le SPML contribue à outiller les MRC en matière de la gestion du développement durable et responsable de son milieu, comme l'imposent les compétences et obligations légales auxquelles l'engage la LAU.

## **Le Système d'information géo-minièrre (SIGEOM)**

Le Système d'information géo-minièrre (SIGEOM) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec constitue une source robuste et complète d'information sur la géologie du territoire québécois. Le SIGEOM compile, en format numérique toute l'information sur l'historique d'extraction minièrre du Québec. Il regroupe les résultats des travaux et analyses effectuées par le ministère et par les compagnies minièrres (localisation et résultats des travaux de cartographie, de relevés géophysiques, des échantillonnages, des forages, des analyses géochimiques, des teneurs, des réserves, etc.). C'est, notamment, à partir de ces données que les minièrres établissent des cibles de prospection minièrres sur la base desquelles elles acquièrent les droits miniers (claims).

Le SIGEOM est un outil d'information géographique numérique gratuit et accessible sur Internet partout dans le monde. Il permet aux prospecteurs privés et aux compagnies minièrres de définir en quelques clics de souris les régions où se concentrent les minéralisations au Québec. Toutes ces cartes et rapports géo-scientifiques sont publics.

Au niveau régional, les données du SIGEOM répertorient et démontrent l'importante, dense et diversifiée abondance d'indices minéralisés, de gîtes et de sites d'extraction minérales de la région de l'Outaouais. C'est cette information qui a mené la ruée vers le graphite que l'on connaît présentement en région.

Le projet de SPML propose de cartographier les indices minéralisés, de collecter des données géologiques et effectuer une modélisation gîtologique. Ces analyses permettront de préciser les secteurs à potentiel minier et apprécier scientifiquement la définition des TIAM. L'exercice permettrait d'informer et de rassurer la population et les élus sur la présence et la distribution régionale de zones à potentiel minéral. La proposition de SPML de la MRC Papineau servira de projet pilote et être élargie à l'ensemble des MRC du Québec.

## **Les moyens des ambitions**

En 2002, lors de la révision de la carte synthèse de la géologie du Québec, le rédacteur Michel Hocq applaudissait l'avancée réalisée par le ministère depuis la parution de la première carte de compilation géologique nationale de 1985. Hocq signalait alors que la complétion d'une carte géologique à échelle régionale aurait coûté à l'État une somme de 2 milliards de dollars. Somme faramineuse et impossible de penser pouvoir être assemblée et dépensée dans un secteur si peu porteur que la connaissance du potentiel minéral d'une Nation.

La carte a été revue en 2022. Tous constatent le progrès. Mais chacun sait que l'effort évoqué vingt ans auparavant n'a pas eu lieu, notamment dans la portion sud de la Province géologique du Grenville où l'on retrouve notamment la majorité des mines, gites et indices minéralisés en minéraux stratégiques convoités par la stratégie de transition énergétique que sont le graphite, le zinc, le cuivre et le nickel. Force est de constater que les sommes non investies il y a vingt ans nous portent dans une situation « critique » en regard de la connaissance fine du potentiel minéral local.

Aujourd'hui, les territoires de l'Outaouais se retrouvent sans connaissance et sans compétence avec des schémas et des plans de développement territoriaux qui « ignorent » le potentiel minéral local et une population en « crise ». Cette situation avait pourtant été appréhendée et identifiée dans l'Entente cadre sur le développement régional 2000-2005.

C'est ce manque de cohérence entre les objectifs et stratégies de planification et les moyens et ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation qui a perpétré notre incapacité de concilier l'aménagement et le développement de notre territoire de façon responsable, durable en Outaouais comme ailleurs. Et c'est cet état de fait qui nous rebondit maintenant au visage.

Les faits nous rattrapent et nous confrontent à la réalité toute naturelle que le Québec « habité » occupe un territoire dont le potentiel minéral local n'a pas été adéquatement évalué et dès lors, intégré aux ouvrages cadres de planification, d'aménagement et de développement durable contrairement à ce que toutes les missions ministérielles préconisent. Les moyens n'ont pas suivi les desseins entendus entre le central et les régions. Aucun, bilan, évaluation ou suivi aux plans, mesures et actions entendus n'ont été publiés.

Québec « responsabilise » les territoires sans transfert adéquat des compétences et des ressources nécessaires à l'atteinte des attentes signifiées. Les mandats ministériels sont à l'inverse de ce qu'ils devraient être. Plutôt que de policer les ouvrages cadres et la gestion de l'exécution des mandats locaux par les municipalités et les MRC, les ministères et agences devraient être en support à l'atteinte des objectifs et stratégies entendus entre les régions et le central. C'est ce que préconisaient les Ententes cadre sur le développement régional.

La mise en œuvre des actions prévues à l'Entente cadre convenue entre la région de l'Outaouais et Québec en 2000 aurait au moins permis d'atténuer, voire éviter la situation actuelle. Ainsi, l'acquisition de données géologiques régionales auraient été intégrées aux SAD. La stratégie de gestion du territoire aurait pu être aménagée en fonction du potentiel minéral local. Enfin, la population aurait pu être informée de la réalité minérale du territoire et être sensibilisée aux développements potentiels. Qui plus est, comme le proposait l'Entente cadre, une stratégie de développement d'une filière d'extraction et de transformation aurait pu être proposée, notamment pour le graphite.

Les sommes qui ne sont pas venues pour la cartographie du potentiel minéral du Québec « habitée » sont aujourd'hui comparables aux quatorze milliards de dollars que le fédéral s'apprête à déboursier en vue de l'établissement au Canada d'une manufacture de la filière des batteries. Pour un investissement équivalent au Québec on pourrait s'offrir la connaissance et les fondations d'une filière technologique complète de l'extraction à la transformation locale de nos minéraux stratégiques. Un plan Sud des régions !

*« De la mine et du crayon l'ignorance et l'inconséquence nous rattrapent. »*

## **Retombées politiques, sociales et économiques**

La réalisation d'un premier Schéma de potentiel minéral local constitue une prise de responsabilité locale novatrice qui inscrit les MRC dans la vision du **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques**.

Au-delà de la prospection et de l'exploitation des ressources naturelles, le projet de SPML devrait permettre aux MRC de définir et valider leur stratégie de développement, notamment la mise en place de filières technologiques liées à la transformation *in situ* des minéraux stratégiques présents sur leur territoire. À terme, cette stratégie pourrait permettre de développer dans différentes régions du Québec et notamment dans les vallées du Lièvre et de la Petite-Nation, des composantes de technopoles de classe mondiale. L'objectif ultime sous-tendu est d'attirer chez-nous, des investissements étrangers et locaux afin de positionner le Québec comme joueur majeur dans le cadre de la transition énergétique mondiale, comme le préconise la volonté gouvernementale. Cette synchronisation des actifs doit prévoir des incitatifs, des participations et autres retombées locales et surtout, se faire en partenariat avec les régions qui contribueront de leurs ressources. Ces retombées locales concourront de façon tangible à l'acceptabilité sociale de l'extraction et de la transformation minérale en région.

Le SPML constitue un outil de conciliation et de rééquilibre des enjeux liés à la gestion pondérées des opportunités et menaces liées à l'exploitation des ressources naturelles. Le projet de SPML s'inscrit dans la vision stratégique de la **Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire**. Ainsi, afin de « **mieux habiter et bâtir notre territoire** », il faut transférer aux régions des moyens à l'échelle des ambitions visionnaires du Québec, car en définitive et comme l'expérience l'a démontrée : « ***la compétence sans autorité est aussi impuissante que l'autorité sans compétence*** ».

## **Constat final**

L'harmonisation des usages demeure une question qui relève de l'arbitrage du SAD de la MRC. Les valeurs et paradigmes du régime de « free mining » s'opposent aux compétences et obligations légales des MRC. Au-delà de la « récente prise de conscience » sociale du potentiel minéral local, la situation actuelle commande une proposition nationale de vision de développement.

Québec doit organiser un exercice de prospective stratégique nationale. L'exercice devrait prendre la forme d'exercices locaux de prospectives et d'un Rendez-vous national des régions. Le temps est venu de redéfinir la façon de faire le développement socioéconomique, ses moyens et ses objectifs, sa gouvernance, ses échéanciers et l'imputabilité des parties prenantes.

La réflexion nationale devrait aborder de l'organisation de la gouvernance Québec - régions, la décentralisation et l'imputabilité des parties prenantes des planification. Plus

spécifiquement et en regard de la stratégie de transition énergétique le temps est venu de réfléchir nationalement notamment en se questionnant sur :

- Quel est le projet, la vision, la prospective nationale ?
- Où sont les régions dans la stratégie de transition énergétique ?
- Où et qui est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en région en matière de développement régional ?
- Comment instaurer une imputabilité de résultat aux acteurs du développement régional ?
- La nationalisation en tout ou en partie du graphite est-elle une voie au financement du déploiement national des moyens et dividendes adéquats à la réalisation de la stratégie de transition énergétique ?
- Doit-on penser à la gestion de la stratégie par une Société du plan Sud comme bras agissant de la stratégie d'action ? Une Société technologique hydro énergétique verte pour l'autonomie énergétique nationale ?
- Le prix (coût de financement), de la stratégie de transition énergétique et de la paix sociale peuvent-ils être financés par la nationalisation du graphite ?

Le Québec possède un potentiel mondialement enviable en matière de développement socio-économique écoresponsable. Pour parvenir à l'atteinte de nos objectifs stratégiques nationaux en matière de transition énergétique, nous devons ensemble définir sur la base de quelles valeurs et quels paradigmes nous entendons nous impliquer afin de faire avancer socio-économiquement nos régions.

C'est en sachant que la mise en place d'un tel projet pilote dans l'Outaouais requiert un support politique, technique, financier et informationnel congruents, que nous souhaitons aborder et déterminer avec vous la marche à suivre à privilégier afin de faire cheminer cette proposition de projet de partenariat gouvernement - région dans l'appareil gouvernemental.

Cordialement,

Hugues Dupuy  
Conseiller en développement écologique,  
M Sc. Géologie